

# Règlement jeu-concours "Noël au Soleil"

## **Article 1 : Objet**

La Ville de Beausoleil, représentée par le Service Communication, situé au 27 boulevard de la République, 06240 Beausoleil, ci-après "l'Organisateur", organise un concours de dessins gratuit, sans obligation d'achat.

Ce concours, ci-après « le Concours », intitulé « Noël au Soleil » est organisé du lundi 1er décembre au dimanche 23 décembre 2020 à midi. Ce jeu invite l'ensemble des résidents de la commune de Beausoleil à présenter son plus beau dessin ayant pour thème Noël au Soleil. 4 catégories sont définies :

- catégorie des "moins de 6 ans" ;
- catégorie des "6 à 12 ans" ;
- catégorie des "12 à 18 ans" ;
- catégorie des "plus de 18 ans".

Les plus beaux dessins seront récompensés par un Jury.

## **Article 2 : Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant sur la commune de Beausoleil. Un justificatif de domicile sera demandé au gagnant de chaque catégorie afin de pouvoir récupérer son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse - pendant toute la période du concours.

Le concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

## **Article 3 : Modalités de participation**

Les dessins devront être réalisés sur une feuille papier format A4. Le type de papier et la couleur de la feuille sont laissés libres aux participants.

Les candidats auront deux moyens de participer :

- Ils pourront déposer leur dessin à l'accueil du bâtiment "le Centre", situé au 15 rue Jules Ferry, 06240 Beausoleil, avec leur nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone. L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 19h, sans interruption ;

- ou bien scanner / photographier leur dessin, avec leur nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone, et l'envoyer à l'adresse mail suivante : [concours@villedebeausoleil.fr](mailto:concours@villedebeausoleil.fr)

#### **Article 4 : Dotations**

Ce jeu est doté de 4 prix (valeur totale du jeu 1000 euros).

Pour chacune des quatre catégories, 1 prix sera remis (soit 4 prix au total) :

- Prix de la catégorie "moins de 6 ans" : un bon d'achat de 150 euros à la boutique de prêt-à-porter enfants Infancia et un bon d'achat de 100 euros à la Librairie du D. (valeur totale de 250 euros)
- Prix de la catégorie "de 6 à 12 ans" : un bon d'achat de 150 euros à la boutique de prêt-à-porter Infancia et un bon d'achat de 100 euros à la Librairie du D. (valeur totale de 250 euros)
- Prix de la catégorie "de 12 à 18 ans" : un bon d'achat de 250 euros à la boutique "Fixphone" (valeur totale de 250 euros)
- Prix de la catégorie "plus de 18 ans" : un week-end "Découverte" auprès de l'agence de voyage Monacruise (valeur totale de 250 euros)

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à la vérification du lieu de résidence avant remise de son lot. Un justificatif de domicile de moins de trois mois sera demandé (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphonie fixe ou mobile, d'un avis d'imposition (ou un certificat de non-imposition), d'une attestation d'assurance logement, d'un titre de propriété ou d'une quittance de loyer établis à votre nom et votre adresse).

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

#### **Article 5 : Détermination des gagnants**

Le gagnant de chacune des quatre catégories sera désigné par le Jury.

Le Jury prendra en compte l'esthétisme et le style du dessin ainsi que la cohérence avec le thème du concours.

Les gagnants seront contactés dans les 48 heures suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 48 heures à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

#### **Article 6 : Remise des lots**

Les modalités de remise des lots seront indiquées ultérieurement aux gagnants.

### **Article 7 : Modalités diverses**

La liste complète des gagnants sera consultable sur le site [www.villedebeausoleil.fr](http://www.villedebeausoleil.fr) et la page facebook "@villebeausoleil" le 27 décembre à 18h.

L'Organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu et sur la liste des gagnants.

Tout intéressé qui en fera la demande à la Ville de Beausoleil, au Service Communication, 27 boulevard de la République, 06240 Beausoleil, se verra adresser à titre gratuit un exemplaire du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger ou annuler le jeu sans préavis.

### **Article 8 : Traitement des données personnelles**

La réponse aux informations demandées dans les bulletins de participation est obligatoire et permet de participer au jeu.

Les destinataires des données sont les personnes habilitées relevant des services de la Municipalité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives les concernant. Ils peuvent exercer ce droit en s'adressant à la Ville de Beausoleil, au Service Communication, 27 boulevard de la République, 06240 Beausoleil.

### **Article 9 : Responsabilité**

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

La Ville ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site Internet et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. La Ville de Beausoleil se réserve le droit d'exclure du jeu toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du concours.